

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 41-CC/2017/CCDS

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION GUYANE EPELLE MOI POUR L'ORGANISATION DE LA 6^{ème} EDITION DU CONCOURS EPELLE MOI QUI SE DEROULERA LE 8 JUILLET 2017

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE
Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE
Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

Absent excusé :

François RINGUET

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC



A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'association EPELLE MOI, créée le 25 août 2014, a pour objectif principal de réconcilier de manière ludique les collégiens et lycéens de la Guyane avec l'orthographe. Il est aussi l'occasion pour chaque élève de se dépasser et de développer son esprit de compétition.

Forte du succès des précédentes éditions du concours « Epelle-moi » et particulièrement de la 5^{ème} édition qui inscrit désormais cette compétition à l'échelle inter-régionale du fait de la participation du collège Grand-Bourg de Marie-Galante en Guadeloupe, l'association souhaite renouveler son partenariat avec la Communauté de Communes Des Savanes pour l'organisation de la 6^{ème} édition.

Le coût global de la manifestation étant estimé à **42 000€ (quarante-deux mille euros)**, l'association sollicite la CCDS pour une aide financière d'un montant de **5 000€**.

Plan de financement du concours Epelle-moi Gême édition 2017

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6 Guadeloupe – Cayenne : Aller-Retour	10 000,00 Euros	C T G	12 000,00 Euros
6 Martinique – Cayenne : Aller-Retour			
Location de l'encre – Billet Air Guyane			
Transport des candidats			
Repas samedi midi - Chaises & Table			
Fabrication Tee-Shirt du Concours			
Fabrication des 7 Trophée du concours			
5 Ordinateurs portable – 5 Tablette numérique	3 000,00 Euros	DIGICEL	5 000,00 Euros
Hébergement des Candidats vendredi soir	2 000,00 Euros	C A C L	5 000,00 Euros
Repas vendredi soir & samedi soir	1 600,00 Euros	C C D S	5 000,00 Euros
Fabrication PLV du concours	2 000,00 Euros	Mairie Cayenne	5 000,00 Euros
La Régie	2 000,00 Euros	Mairie Rémire-Montjoly	5 000,00 Euros
Création des supports numérique du concours	1 000,00 Euros	Mairie Macouria	5 000,00 Euros
4 Hôteses	800,00 Euros		
Présentateur du concours	800,00 Euros		
Location 2 mini bus & 2 véhicules utilitaire	2 000,00 Euros		
Les 4 Juges	400,00 Euros		
Assurance du concours	1 200,00 Euros		
Diffusion Spot Radio sur Guyane lère	800,00 Euros		
TOTAL	42 000,00 €	TOTAL	42 000,00 €

Après étude de ladite demande, la Commission mixte qui s'est tenue le jeudi 18 mai 2017 a émis un avis favorable quant à l'octroi du montant de la subvention demandé par l'association (Cinq mille euros).

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

PROPOSITION

- **ACCORDER** une subvention d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros) à l'association Guyane Epelle moi pour l'organisation de la 6^{ème} édition du concours «Epelle-moi» qui s'est tenue le samedi 08 juillet 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable de la Commission mixte du 18 mai 2017 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04 Juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président.

Article 2 : **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **5 000€ (cinq mille euros)** à l'association Guyane Epelle-moi pour l'organisation de la 6^{ème} édition du concours «Epelle-moi» qui s'est déroulée le 08 juillet 2017

Article 3 : **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 08
-Nombre de procurations : 03
-Nombre de votants : 11
-Pour : 11 (dont 03 procurations)
-Contre : 00
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme



Le Président,
François RINGUET

